

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 13 MAI 2019

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE,
 Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP,
 conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absent excusé :

M. Hamidou HAMA, conseiller

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA POLICE MUNICIPALE DE BERNEX PAR MADAME RITTER, CHEFFE DE POSTE, ET MONSIEUR ZARRILLO, ILOTIER
- II. DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE SUR LES PARCELLES 984 ET 1272 - PRESENTATION DU PROJET PAR LES ARCHITECTES EN CHARGE DE CE DOSSIER
- III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- IV. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- V. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- VI. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2018
- VII. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2019 AU 31 MAI 2020
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur CHRISTIN, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Il souhaite également la bienvenue à la Police municipale de Bernex, Messieurs RODDOLO, remplaçant de la cheffe de poste, et ZARRILLO, îlotier, à Monsieur SPURI-NISI de l'Atelier d'architecture OSN et à Monsieur GOLAY de la Société Argument S.A., ainsi qu'à Messieurs F. CHRISTIN, E. HELFER et J. WAGENKNECHT, habitants de la commune, et les remercie pour leur présence. Il excuse l'absence de Monsieur HAMA.

I. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA POLICE MUNICIPALE DE BERNEX PAR MADAME RITTER, CHEFFE DE POSTE, ET MONSIEUR ZARRILLO, ILOTIER

Le président donne la parole à Monsieur ZARRILLO pour la présentation du rapport annuel 2018 de la Police municipale de Bernex.

Monsieur ZARRILLO salue toutes les personnes présentes et dit que Madame RITTER n'a pas pu être présente ce soir, mais qu'elle est remplacée par Monsieur RODDOLO. Il commente le rapport d'activité de l'année 2018.

Organigramme : Ils sont huit agents avec la cheffe de poste.

Horaire : Du lundi au vendredi de 07h.00 à 17h.00. Il rappelle qu'ils ont une convention avec la commune pour une présence de 10% par semaine.

Missions : Proximité, prévention, assistance et dialogue. Leurs buts principaux sont la proximité et la prévention.

Evénements : Il y a eu 218 patrouilles, soit 72% de leur temps d'activité. Ils s'occupent aussi de la pose de signaux/affichage, des contrôles de radar, et autres.

Lors des patrouilles, ils font de la surveillance à la Colline aux Oiseaux et dans le village, mais surtout aux abords de l'école, lors des entrées et sorties de classes, ceci dans le but de créer des liens avec les parents et de dissuader le stationnement sauvage. Concernant ce dernier point, il précise que cela s'est nettement amélioré par rapport aux années précédentes, et ils distribuent moins d'amendes qu'auparavant à ce niveau.

Il explique également que lors des rentrées scolaires, ils mettent en place, comme dans le reste du Canton, l'action « PréDiRe » dans le but de prévenir les infractions de circulation et de stationnement. Cette action a lieu sur la rue du Vieux-Four, à l'angle du chemin de Mussel. Ils ont effectué quatre contrôles de ce type sur l'année.

En ce qui concerne les contrôles de circulation, ils en ont effectué six en 2018. Ils n'ont eu que de la prévention à faire. Il explique également qu'à deux reprises ils ont effectué des contrôles en commun avec la Police cantonale et le CGFR (Corps des gardes-frontière) sur la route d'Aire-la-Ville, à la hauteur du parking du cimetière.

Lors de contrôles de circulation avec le radar, ils essaient de sensibiliser les conducteurs qui roulent trop vite, et qui ne font que traverser le village, à emprunter la route de contournement.

Amendes d'ordre : Il y en a eu huit en 2018. Leur but principal est la prévention, mais s'ils sont obligés, ils verbalisent. Ils ont principalement dû le faire devant l'épicerie et aux abords de l'école (véhicules parqués sur les trottoirs). Ils verbalisent également lorsqu'ils constatent des infractions lors de contrôles de circulation.

Objectifs 2019

➤ Les actions chiens

- La présentation de leur service aux élèves de 5P
- Les contrôles aux abords de l'école
- Les contrôles « PréDiRe » (Prévention, Dissuasion et Répression)
- La prévention de circulation pour la zone 30 km/h.

Monsieur ZARRILLO ayant terminé sa présentation, il demande s'il y a des questions.

En ce qui concerne le parage des voitures sur les trottoirs aux alentours de l'école, Monsieur JOYE aimerait les remercier car depuis qu'ils sont présents, il en constate nettement moins, voire plus du tout.

En ce qui concerne les douze heures supplémentaires pour Aire-la-Ville, Monsieur JOYE aimerait savoir si le contrôle avec le CGFR a été comptabilisé dedans. Monsieur ZARRILLO répond positivement. Monsieur JOYE aimerait savoir si c'est la commune qui les a engagés, et d'où vient la directive. Monsieur RODDOLO répond que c'est plus en collaboration par rapport à certains points de contrôle entre autre avec le CGFR et la Police cantonale. Ils déterminent des points qui sont stratégiques, et la commune d'Aire-la-Ville en fait partie. Ils ne comptabilisent pas la totalité des heures, mais quelques-unes. Ils essaient d'équilibrer le nombre d'heures, pour ne pas alourdir le nombre d'heures passées sur ces contrôles, ceci au détriment des heures de présence dans la commune. Monsieur ZARRILLO précise que les heures supplémentaires ne sont pas déduites sur l'année suivante.

Monsieur APOTHELOZ aimerait, au nom des membres de l'Exécutif et du Conseil municipal, remercier la Police municipale de Bernex pour l'excellent contact que la commune a avec eux, pour leur écoute attentive, leur réactivité de tous les instants et une disponibilité très appréciable pour tout le monde. Un grand merci pour tout le travail qu'ils effectuent.

Le président les remercie pour cette présentation et leur souhaite une bonne soirée. Messieurs RODDOLO et ZARRILLO quittent la séance à 20h.15.

II. DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE SUR LES PARCELLES 984 ET 1272 - PRÉSENTATION DU PROJET PAR LES ARCHITECTES EN CHARGE DE CE DOSSIER

Avant de donner la parole aux architectes pour la présentation de ce projet, le président donne la parole au maire. Ce dernier dit que la commune a été sollicitée pour donner un préavis sur cette demande d'autorisation de construire de Messieurs Claude et Patrick NOVELLE. Etant donné qu'il a un lien de parenté avec les requérants, il voulait que ce dossier soit traité en toute transparence, ceci tout en sachant que ces dossiers sont du ressort de l'Exécutif. Les conseillers pourront donner leurs remarques à inclure dans le préavis communal. Le maire rappelle que les conseillers avaient la possibilité de venir consulter ce dossier en mairie. Il donne la parole à Monsieur SPURI-NISI, architecte.

Monsieur SPURI-NISI salue, en son nom et au nom de Argument S.A., toutes les personnes présentes et remercie la commune de les avoir invités à venir présenter leur projet de construction de onze logements et d'un garage souterrain, et la transformation d'une habitation existante en quatre logements.

Le projet se situe au 3, 5 et 7 chemin de l'Ancienne-Ecole, en zone 4B protégée, et en limite de la zone agricole.

Les entrées de l'immeuble sont situées du côté nord-est, et la façade sud-ouest comportera un jeu (décalage) de balcons-terrasses et des grandes ouvertures en façades.

Une zone d'accès pour les pompiers a été créée près du virage du chemin de l'Ancienne-Ecole. C'est le seul endroit qui était accessible pour les camions pompiers.

Description de l'immeuble :**2^{ème} sous-sol :**

Dix-huit places de parking pour les futurs logements, trois places pour les motos, un local de rangement et un local dépôt.

1^{er} sous-sol :

Cinq places de parking pour les futurs logements. Quatre places de parking pour les logements privés (deux appartements en pignon, côté Jura), quatre places de parking pour le bâtiment d'habitation existant, deux places de parking visiteurs, vingt-cinq places pour les vélos, les caves et les locaux techniques.

Rez-de-chaussée :

Trois entrées avec deux ascenseurs, des jardins, un accès au garage souterrain et une zone d'accès pompiers. Cinq logements dont deux cinq pièces avec terrasse et jardin, et trois quatre pièces avec terrasse et jardin.

1^{er} étage :

Cinq logements avec terrasse et balcon dont deux sept pièces sur deux niveaux avec balcon, un cinq pièces avec balcon et deux quatre pièces avec balcon.

Combles :

Un six pièces avec terrasse, ainsi que les chambres des quatre et cinq pièces du 1^{er} étage. Il y a également la création de sept lucarnes pour les chambres.

Le toit est à deux pans et l'immeuble sera chauffé au Cadiom.

Description de l'habitation existante qui sera transformée en quatre logements :**Sous-sol :**

Le carnotzet existant sera conservé. Monsieur SPURI-NISI rappelle que les caves et les places de parking pour cette habitation se trouvent dans le 1^{er} sous-sol de l'immeuble.

Rez-de-chaussée :

L'entrée des quatre logements se trouve au même endroit que l'entrée actuelle. Un hall d'accès qui mène à l'escalier principal sera créé. Un appartement de quatre pièces sur deux niveaux.

1^{er} étage :

Un appartement de cinq pièces sur deux niveaux. Il y a également les chambres de l'appartement du rez-de-chaussée, avec création d'une fenêtre.

2^{ème} étage :

Deux appartements dont un de quatre pièces sur deux niveaux, avec création de deux fenêtres, et un de cinq pièces sur deux niveaux, avec création de trois lucarnes.

Combles :

Il y a les chambres des quatre et cinq pièces du 2^{ème} étage.

Il y a également la création de quatre lucarnes pour les chambres.

En ce qui concerne l'aspect de la toiture de cette habitation, elle ne sera pas touchée.

Monsieur SPURI-NISI ayant terminé sa présentation, remercie les personnes présentes pour leur écoute, et demande s'il y a des questions.

Madame MAIO demande quand démarrerait le projet. Monsieur SPURI-NISI répond que ce n'est pas lui qui décide.

Le maire a plusieurs remarques à formuler, à savoir :

- Les plans que la commune a reçus ne sont pas très compréhensibles.

- L'entrée du garage souterrain, située entre la future construction et celle du Vieux-Four 43, ne lui plaît pas car cette entrée passe devant les fenêtres des habitations de cette dernière. Il aimerait savoir s'ils ont exploré toutes les pistes afin que cette entrée de garage soit le mieux adaptée.
- En ce qui concerne les places visiteurs, il y en a deux en sous-sol, mais il faut trouver une solution pour en avoir également en surface.
- En ce qui concerne la transformation de l'habitation existante, il fait remarquer qu'il n'y avait qu'un seul logement à l'origine, et qu'avec ce nouveau projet, il y en aura quatre. Il a peur que les futurs habitants soient les uns sur les autres, tout en sachant qu'il y aura en face une bâtisse imposante, avec une terrasse au dernier étage qui va plonger sur ce bâtiment.
- Le maire constate qu'il n'y a pas de container terrien pour les ordures ménagères dans ce projet. A voir dans le préavis si ce dernier sera imposé à la promotion ou si cette dernière indemniserait la commune.
- Le maire demande ce qu'il en est de l'accès chantier. Monsieur GOLAY prend la parole car il s'agit de la phase d'exécution. Pour l'accès à ce chantier, et afin d'éviter que les camions ne passent par le village, il pensait à la solution suivante : création d'un chemin sur la parcelle agricole de Monsieur Claude NOVELLE jusqu'au chemin de Cressonnex, puis passage sur le chemin des Crêtes, pour accéder ensuite à la route de Verbois. Le maire dit que le fait qu'ils aient regardé cette solution avec Monsieur Claude NOVELLE, est une chose. Par contre, il aurait fallu qu'ils soumettent en premier lieu cette variante à la commune pour voir si cette solution est réalisable, du fait que tout le trafic (poids lourds et autres) va transiter sur des chemins communaux, et ceci avec toutes les déprédations que ce trafic pourrait occasionner sur lesdits chemins.

En conclusion, le maire dit que toutes les remarques mentionnées ci-dessus seront incluses dans le préavis communal. Il rajoute que si des conseillers souhaitent également formuler des remarques, ils peuvent le faire ce soir ou les envoyer par écrit à la mairie afin qu'elles soient prises en compte dans le préavis.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande si la rampe d'accès au garage souterrain sera couverte ou pas, ceci à cause des gaz d'échappement. Il lui est répondu qu'elle est couverte.

Madame HENRIOD aimerait savoir si la hauteur des combles sera suffisante pour que les personnes qui y habitent puissent être debout. Il lui est répondu positivement, et ceci grâce à la création des lucarnes.

Monsieur PHILIPP a deux questions. Il dit que l'immeuble sera construit en limite de la zone agricole. Il demande s'ils doivent garder une distance comme cela se fait entre deux bâtiments. Monsieur SPURI-NISI répond qu'ils peuvent construire en limite. Le maire précise également qu'il s'agit du même propriétaire pour les deux parcelles.

Il demande si l'accès nord-ouest est uniquement un accès piéton. Monsieur SPURI-NISI répond positivement.

Monsieur APOTHELOZ demande combien de temps va durer le chantier, dès que celui-ci aura démarré. Monsieur GOLAY répond qu'il faut compter entre vingt et vingt-deux mois de travaux. Monsieur APOTHELOZ dit qu'il faudra en informer le restaurateur.

Madame RAMBACH dit qu'avant d'entreprendre les travaux, il faudra également qu'ils prennent contact avec l'agriculteur qui jouxte cette future construction. Elle leur demande s'ils ont déjà eu des contacts. Monsieur GOLAY répond qu'il a essayé, mais cela n'a pas donné suite.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président remercie Messieurs SPURI-NISI et GOLAY pour leur présentation leur souhaite une bonne soirée. Ils quittent la séance à 21h.00.

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, il demande qui approuve le procès-verbal. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

IV. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sports et loisirs »

Madame MOULLET-BOUCHARDY dit que la commission s'est réunie le jeudi 09 mai 2019 pour parler de la sortie du mois juin 2019.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

V. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président a une communication.

Tournois de football et de pétanque pour les Elus

Il refait une annonce concernant ces deux tournois car il y a très peu de communes inscrites. Personne n'est intéressé à participer.

Le maire et Monsieur APOTHELOZ n'ayant aucune communication ni proposition, le président donne la parole à Madame RAMBACH pour cinq communications.

CapEmploi

Elle aimerait faire un retour sur le recrutement en direct qui a été organisé par CapEmploi pour la deuxième année consécutive. Ce recrutement concernait les jeunes de la Champagne entre 15 et 25 ans. Pour cette journée, il y a eu 106 entretiens de jeunes pour un total de 55 places d'apprentissage proposées qui représentaient dix métiers, et qui ont été proposées par treize entreprises. Elle dit que ce sont des journées qui ont beaucoup de succès, et les futurs employeurs en sont très contents, de même que les jeunes qui sont heureux de pouvoir décrocher un contrat d'apprentissage en direct au lieu d'envoyer des lettres de motivation.

Tableaux TBI (tableau blanc interactif) pour les classes de l'école

Elle informe les conseillers que les travaux vont démarrer cet été, durant les vacances scolaires, pour la mise en place de ces tableaux, et durant les vacances d'automne pour les travaux d'électricité. Par contre, la mise en place des beamers par le DIP n'aura lieu qu'au début du mois de janvier 2020. Les enseignants pourront tout de même utiliser ces nouveaux tableaux.

Associations communales

Elle rappelle que la Société l'Aérienne a cessé ses activités au mois d'avril dernier. Par contre, elle a le plaisir d'annoncer qu'une nouvelle association va reprendre les activités de l'Aérienne pour la fête de l'Escalade, et l'association l'Aire-de-Rien va reprendre également une autre partie des activités de l'Aérienne, avec de nouveaux projets. Elle reviendra vers le Conseil avec d'autres informations lors de sa prochaine séance.

Petits jobs pour les jeunes

Elle dit qu'il y a régulièrement des parents ou des jeunes qui appellent la mairie pour savoir si la commune d'Aire-la-Ville propose des jobs d'été pour les jeunes, ce que la commune n'a pas. Par contre, la commune a des petits jobs lors des manifestations communales comme les Promotions, le 1er Août et la fête de l'Escalade. Un formulaire « Petits jobs » a été préparé, et il sera mis à la disposition des jeunes et des parents qui en feront la demande au secrétariat. Ceci permettra de centraliser toutes les demandes et de mieux collaborer en partenariat avec le BUPP, en particulier lorsqu'ils n'ont pas de jeunes en lien direct de la commune, ce listing permettra de proposer d'autres jeunes.

Commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école »

Elle aimerait que les membres de cette commission se réunissent un moment à la fin de la séance car elle a une proposition à leur soumettre concernant la fête des Promotions.

VI. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2018

Le président donne la parole au président de la commission des finances pour son rapport. Monsieur NODA GONZALEZ donne lecture du rapport de vérification des comptes de la commune d'Aire-la-Ville pour l'exercice 2018. Il redonne la parole au président.

Le président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant les comptes 2018. Cela n'étant pas le cas, il demande aux conseillers de bien vouloir voter cette délibération. **8 voix pour, 3 voix contre (Madame HENRIOD et Messieurs FUMEAUX et LANZA) et 0 abstention.**

Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2019,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 8 voix pour, 3 voix contre (Madame HENRIOD et Messieurs FUMEAUX et LANZA) et 0 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 3'687'874.46 aux charges et de CHF 4'248'013.61 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 560'139.15. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 846'318.15 et résultat extraordinaire (charge) de CHF 286'179.00.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 104'856.90 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 104'856.90.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 31'104'659.11.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 354'279.20, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 1'584 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

VII. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2019 AU 31 MAI 2020

Le président dit qu'il faut élire les nouveaux membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.

Il propose Madame MAIO comme présidente. Il lui demande si elle accepte le rôle de présidente pour la période 2019-2020. Madame MAIO répond positivement. Il demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le président demande à Monsieur LANZA s'il accepte la vice-présidence pour la période 2019-2020. Monsieur LANZA répond positivement. Il demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le président demande à Monsieur Y. NOVELLE s'il accepte le rôle de secrétaire pour la période 2019-2020. Monsieur Y. NOVELLE répond positivement. Il demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Le président précise qu'avec la fin de la législature le 31 mai 2020, les membres du Bureau changeront en totalité le 1^{er} juin 2020.

VIII. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un a une motion à proposer.

Cela n'étant pas le cas, il passe au dernier point de l'ordre du jour.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Information de Monsieur PHILIPP

Il informe les conseillers que le calendrier des entraînements de la Course de l'Escalade est fait, et que cette année ils ne viendront pas à Aire-la-Ville, comme ils en avaient l'habitude tous les deux ans. Ils ont eu d'autres propositions. Par contre, ils sont toujours ouverts à venir une autre année. Ils remercient la commune pour sa proposition.

Information de Monsieur Y. NOVELLE

Il informe les conseillers que les compagnies de sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville et de Cartigny vont faire un exercice en commun avec l'ORPC (Office Régional de la Protection Civile) le mercredi 26 juin 2019. Ils vont avoir une séance d'information le 21 mai prochain au cours de laquelle ils vont définir les buts et objectifs de cet exercice commun. Cet exercice devrait réunir une centaine de personnes environ, cinquante-cinq pour l'ORPC et une quarantaine pour les compagnies d'Aire-la-Ville et Cartigny.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président lève la séance et souhaite une bonne soirée à toutes les personnes présentes.

La séance est levée à 21 h. 10.